



Ville d'Is-sur-Tille

Place Général Leclerc - 21120 IS-sur-TILLE
☎ : 03.80.95.02.08 / ✉ : mairie@is-sur-tille.fr
Service Espaces publics

RTC / Arrêté n° 2022 - 028

AVENUE CARNOT (RD 959 PR 42+0930 à 43+0280) Réglementation temporaire de la circulation

Le Maire d'IS-SUR-TILLE,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, huitième partie signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu les lieux ;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de réglementer la circulation des véhicules avenue Carnot durant l'exécution des travaux de suppression de l'éclairage public à l'axe de la rue et le déport sur le côté droit depuis la rue Félix Laidet jusqu'à la limite avec la commune de Marcilly-sur-Tille ;

ARRÊTE

Article 1 : la circulation des véhicules est alternée en tant que de besoin avenue Carnot du 26 septembre au 21 octobre 2022 par feux tricolores de chantier dans sa section comprise entre la rue Félix Laidet et la limite avec la commune de Marcilly-sur-Tille.

Article 2 : l'arrêt de tout véhicule sur la chaussée et ses dépendances est interdit dans la section concernée par l'alternat ainsi que sur 50 mètres de part et d'autre.

Article 3 : la signalisation réglementaire résultant des présentes dispositions sera installée, entretenue et retirée par l'entreprise SERPOLLET.

Article 4 : sont chargés de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire d'IS-SUR-TILLE ;

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or.

M. le Maire d'IS-SUR-TILLE est chargé d'en informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie transmise à :

- Conseil départemental, agence territoriale Côte-d'Or Seuil de Bourgogne ;

- Gendarmerie d'IS-SUR-TILLE ;

- Centre de Secours et Incendie d'IS-SUR-TILLE ;

- entreprise SERPOLLET ;

- Police municipale.

Fait à IS-SUR-TILLE, le 15 septembre 2022

Le Maire,



Thierry DARPIN